



LA LÉPOLARD 2017

PROGRAMME

L'ASA : Association Sportive Aquatintienne, organise le dimanche 10 septembre 2017 sa dix-septième édition de la randonnée cyclotourisme dénommée « La Michel Lépolard, en hommage à un adhérent du club passionné de vélo et trop tôt disparu. Parallèlement à cette randonnée cycliste, une randonnée VTT et une randonnée pédestre sont organisées.

L'ASA est une association sportive type loi 1901, affiliée à l'UFOLEP et la FFRP, dont le siège social est situé : Maison des Associations, rue Croix Cordier 51430 Tinquieux et l'adresse postale : 43 allée Albert Préjean, 51430 Tinquieux.

Les organisateurs sont :

- Monsieur Stéphane LACAILLE, 6 allée du Château, 51370 Les Mesneux pour la randonnée cyclotouriste
- Monsieur Pierre RUDOWSKI, 22 rue Paul Vaillant Couturier 51100 Reims pour le VTT
- Madame Marie-Claude FIEVEZ, 18 rue Wallon, 51140 Jonchery-sur-Vesle pour la randonnée pédestre

Le nombre de participants de l'édition 2016 était de 300, nous espérons autant ou plus pour cette année.

La municipalité de Tinquieux prête son concours en mettant à la disposition de l'ASA, le gymnase de l'école Jean Moulin, qui sert de permanence durant toute la randonnée et de base d'accueil au départ et à l'arrivée. La coordination et la surveillance sont supervisées par les organisateurs. Une vingtaine de personnes est prévue sur place afin de pouvoir intervenir en cas de nécessité.

Les départs s'échelonnent entre 7h30 et 9h30.

La permanence sera fermée à 14h00 dernier délai.

Parcours :

- Quatre parcours sont proposés aux randonneurs cyclistes : le balisage est effectué au moyen de flèches en papier de différentes couleurs :

- 1) 22 km, couleur BLANC, sans dénivelé notable pour une sortie familiale ou pour des débutants.
- 2) 47 km, couleur ROUGE
- 3) 77 km, couleur JAUNE à la découverte des routes et paysages de la Marne et de l'Aisne.
- 4) 102 km, couleur BLEU à la découverte des routes et paysages de la Marne et de l'Aisne.

- Quatre parcours sont proposés aux randonneurs VTT :

- 1) 12 km
- 2) 25 km
- 3) 35 km
- 4) 45 km

- Deux parcours sont proposés aux randonneurs pédestres :

- 1) 7 km
- 2) 15 km

Points de contrôles avec ravitaillements d'appoint, aide technique et trousse de secours proposés aux participants :

- Cyclistes : Trois points de contrôle
Aougnny
Villers sur Fère
Savigny sur Ardres
- VTT : 2 points de contrôle
Pouillon
Chenay
- Randonnée pédestre : 1 point de contrôle
Saint Brice Courcelles

RÈGLEMENTATIONS

Cyclotouriste

- « La Michel Lépolard » est ouverte à tous les cyclistes âgés de plus de 18 ans. Seuls les mineurs accompagnés de cyclistes majeurs pourront s'inscrire.
- Le coût de l'inscription est de 2€ pour le parcours de 22km, 3€ pour le 47km et de 4€ pour les circuits de 77 et 100 km, que le participant soit licencié ou non.
- Tous les types de bicyclettes sont admis à condition d'être mus par la seule force musculaire.
- Cette randonnée n'est pas une compétition. Il n'y aura pas de classement. Les circuits restent ouverts à la circulation. Les participants doivent se conformer au code de la route ainsi qu'aux arrêtés préfectoraux et municipaux en vigueur. Ils doivent se considérer en excursion personnelle.
- Les voitures suiveuses sont interdites.
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire pendant toute la durée de la randonnée. L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette obligation au cours de la randonnée.
- Une carte de route est remise à chaque participant avec le parcours détaillé et les numéros de téléphone à composer en cas de problème. Elle doit être visée au départ, à chaque contrôle et à l'arrivée.
- Il n'y a pas de délivrance de dossards.
- Les inscriptions se font uniquement le jour de la randonnée, au gymnase Jean Moulin.
- Tout participant s'engage à respecter ces règles.
- L'organisateur a contacté l'UFOLEP pour qu'un contrat d'assurance (responsabilité civile/ protection juridique) couvrant tous les participants non licenciés à l'UOLEP, soit souscrit pour le jour de la randonnée.

VTT

- La randonnée est ouverte à tous : licenciés, non licenciés, enfants à partir de 8 ans pour le parcours de 20km.
- Le coût de l'inscription est de 3€ pour le 12km (enfants gratuit) et 5€ pour les parcours de 25km, 35km et 45km.
- Les inscriptions se font uniquement le jour de la randonnée, au gymnase Jean Moulin.
- La charge d'inscription n'est ni remboursable, ni réutilisable.
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire pendant toute la durée de la randonnée. L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette obligation au cours de la randonnée.
- Pour certains passages, les organisateurs ont obtenus des autorisations de la part des propriétaires uniquement pour le jour de la randonnée.
- Tout participant s'engage à ne pas jeter de détritrus en dehors des endroits prévus à cet effet.

- L'organisation ne peut être tenue responsable en cas de chute ou d'accident avant, pendant ou après la randonnée qui surviendrait avant, pendant ou après l'épreuve.
- Le mineur doit être accompagné d'un parent (ou représentant légal) ou doit produire au moment de l'inscription une autorisation parentale l'autorisant à participer à la randonnée. En l'absence de cette autorisation parentale le mineur ne sera pas autorisé à participer à la randonnée. L'organisateur ne saurait être tenu responsable de tout manquement ou négligence relatif à la participation d'un mineur non déclaré
- Les organisateurs pourront exclure tout participant à la randonnée en cas de non respects de toutes ces conditions.

Randonnée pédestre

Inscriptions :

- Le jour de la manifestation au gymnase Jean Moulin de Tinquieux.
- La manifestation La Michel Lépolard est ouverte à tous et toutes, licenciés et non licenciés
- Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- Le coût de l'inscription est de 2 € pour les 7 kms et de 4 € pour les 15 kms.

Parcours :

- Les parcours sont balisés et chaque participant reçoit un plan.
- Un plan du parcours est remis à chaque participant avec les numéros de téléphone à composer en cas de problème.
- Chaque participant choisit son parcours en fonction de ses capacités physiques et de sa forme du moment.
- Chaque participant doit respecter le code de la route et traverser la chaussée aux passages piétons.
- Chaque participant doit respecter la nature et ramener ses déchets.
- Chaque participant doit être bien chaussé (baskets, chaussures de marche) et prévoir de quoi s'hydrater pendant le parcours.

Par le présent acte, j'accorde aux parties sus nommées, la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve.